

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Novembre 2019

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, Mme IRIART Otxanda, Mme IRIART Hélène, ELICABE Nicolas, GARCIA Patrice

Absents excusés : INCAGARAY René, PARADIS Sébastien, SOLANILLE Aurélie

Secrétaire de séance : ELICABE Yves

❖ Communauté d'Agglomération : règlement des fonds de concours

Dans le cadre du déploiement de ses politiques des territoires, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2019-2021.

Ce dispositif permet à la fois :

- d'apporter une aide financière à toutes les communes rurales via deux fonds de concours thématiques liés à l'accessibilité et à l'adressage ;
- de donner une capacité d'action aux pôles territoriaux via un fonds de concours destiné à la réalisation de projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale.

Ces trois fonds de concours doivent ainsi traduire les ambitions du projet communautaire et favoriser l'inscription des projets locaux dans une dynamique de cohésion sociale et territoriale d'innovation en matière énergétique et environnementale.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'ouverture d'Autorisation de Programme sur 3 ans (2019-2020-2021) pour un total de 10 millions d'Euros se répartissant entre :

- 1 971 000€ pour le fonds de concours accessibilité
- 720 000€ pour le fonds de concours adressage
- 7 309 000€ pour le fonds de concours projets structurants

Un règlement traduit les principes votés par le Conseil Communautaire du 20 juillet 2019.

➤ **Fonds de concours Adressage :**

Il s'agit de donner un nom à chaque voie de la commune et de numéroter les maisons. Cela est obligatoire si la commune veut bénéficier du déploiement de la fibre optique.

Communes éligibles : Les 134 communes rurales du Pays Basque au sens de l'article D.334-8-1 du code général des collectivités territoriales. Toutes les communes de Soule sont concernées, sauf Mauléon.

Domaines et dépenses éligibles : achat de fournitures (panneaux, supports, plaques de numéros), pose des panneaux de voie et de numérotation) et études préalables.

Modalités d'attribution des crédits alloués : le montant d'aide maximal par commune est de 4 000€, avec une double bonification possible pour les communes qui mettront en place une signalétique d'adressage bilingue (+1 000€) et pour celles ayant plus de 50 voies (+1 000€).

Point sur projet communal : la liste des noms de voie a été faite et transmise aux services de la CAPB pour la soumettre à Euskalzaindia (académie langue basque) afin de vérifier l'orthographe. La numérotation des maisons sera faite à la suite. Mise en place second semestre 2020, prévoir environ un coût de 15 000€. La commune percevra 5 000€.

➤ **Fonds de concours Accessibilité :**

Objectif travaux accessibilité : rendre accessible tous les lieux recevant du public : mairie, églises, cimetières, frontons, etc...

Communes éligibles : Les 144 communes du Pays Basque de moins de 5 000 habitants.

Domaines et dépenses éligibles : la voirie communale (trottoirs, passage piéton, espaces publics,...), élaboration d'un PAVE – plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics – ou des demandes de dérogations (prestations externes).

Modalités d'attribution des crédits alloués : le montant d'aide maximal par commune est de 15 000€ pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Point sur projet communal : suite à l'étude fournie par l'APGL (Maison des Communes), les premiers travaux ont été effectués sur les lieux à traiter : mairie (pose rampe d'accès), église de Sibas (main courante), cimetière d'Abense (main courante), escalier d'accès au fronton d'Abense (nez-de-marche et main courante), église d'Abense (rampe d'accès). Il reste à traiter les toilettes du fronton d'Abense, les marches d'accès à l'église de Sibas, la signalétique globale...

Le montant total des travaux est estimé à 21 000€ HT et donc le montant du fonds de concours devrait être de l'ordre de 10 500€.

➤ **Fonds de concours projet structurant :**

Communes éligibles : l'ensemble des 158 communes du Pays Basque.

Il est possible d'avoir un projet porté par plusieurs communes sur la base d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique : quand un fonds de concours finance un projet dont une commune assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de plusieurs communes, le fonds de concours versé sera impacté sur chacune des communes financeurs pour la part leur revenant effectivement. La quote-part de chaque commune sera précisée dans la convention de partenariats que les communes seront amenées à conclure entre elles.

Domaines et dépenses éligibles : ensemble des dépenses liées à l'opération retenue.

Modalités d'attribution des crédits alloués : Il est fixé une enveloppe financière par pôle territorial pour la période 2019-2021 à répartir entre un ou plusieurs projets communaux/intercommunaux. Les commissions territoriales privilégieront :

- Les projets structurants à vocation intercommunale : investissements communaux servant l'intérêt de plusieurs communes ou contribuant à la volonté de développement sur un territoire élargi ;
- Les projets s'inscrivant en cohérence avec le projet communautaire et ses 21 politiques publiques ;
- Et dans une dynamique de cohésion territoriale et d'innovation en matière énergétique et environnementale.

L'enveloppe pour le Pôle Soule-Xiberoa s'élève à **630 603€** pour les trois années.

Pas de projet communal éligible à ce fonds pour l'instant.

❖ **Communauté d'Agglomération : Comité Local d'Evaluation des Charges Transférées**

APPROBATION DU RAPPORT N°1 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Il s'agit d'approuver la décision du CLECT visant à compenser, par la CAPB, la perte du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales dont bénéficiaient 97 communes du Pays Basque. Le montant pour notre commune est de 4 664€. Ce montant sera versé à la commune au travers de l'attribution de compensation.

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport n°1 de la CLECT du 28 septembre 2019 tel que présenté et son impact sur l'attribution de compensation de la commune ;
- **autorise** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Il s'agit d'approuver l'évaluation des transferts de droits communs qui ne concernent pas forcément notre commune. Chaque conseil municipal du Pays Basque doit tout de même se prononcer. Ces évaluations concernent :

- les charges liées à la restitution de la compétence « opérations de fauchage des accotements routiers » aux 6 communes du pôle Nive-Adour
- charges liées à la restitution de la compétence « lutte contre les espèces animales invasives, telles que le frelon asiatique » aux communes de Sud Pays Basque, Errobi et Pays d'Hasparren (34 communes).

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport n°2 de la CLECT du 28 septembre 2019 tel que présenté;
- **autorise** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

❖ **Questions diverses**

- **Convention de gestion du service assainissement :**

Le Maire rappelle qu'à partir de janvier 2020, la Communauté d'Agglomération prendra la gestion directe de l'assainissement de la commune. Une rencontre avec les services techniques de la CAPB est prévue le 22 novembre afin de fixer les modalités de ce transfert de gestion.

- **Travaux appartements de la Mairie :**

La date limite pour répondre à l'appel d'offres était le 4 novembre. Toutes les réponses ont été transférées pour analyse à SOLIHA.

- **Demande de devis petits travaux :**

Un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie Cedric Lopez de Laguinge, concernant plusieurs petits travaux :

- restauration croix au pont vers Ossas
- reprise jointure mur de soutènement et enrochement au niveau de chez Eyherabide
- construction d'un petit muret de soutènement au cimetière d'Alos au niveau des croix discoïdales